

26 JUILLET 1941, L'ASSASSINAT DE MARX DORMOY

Questions autour d'un attentat politique

par Jean-Marc BERLIÈRE

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le texte qui suit n'est pas un article, mais un chapitre du livre de Jean-Marc Berlière (dir), *Les Grandes affaires criminelles, du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Perrin, 2020 (pp. 255-276). Avec l'aimable autorisation des éditions Perrin.

Un ministre de l'Intérieur assassiné, une première mais pas une dernière dans la France du XX^e siècle. Qui plus est, le ministre en question – Marx Dormoy – est **une figure haïe du Front Populaire, le « tombeur » de la « Cagoule »**, le successeur de Roger Salengro poussé au suicide par les campagnes calomnieuses de l'extrême droite. Arrêté et interné par le gouvernement de Vichy en vertu de la « loi » du 3 septembre 1940, comme un certain nombre de personnalités de gauche – Léon Blum, Vincent Auriol, Jules Moch, etc. – qui cristallisent la haine des « nouveaux messieurs » qui ont colonisé à Vichy les ministères et l'administration de l'État français.

Le sénateur de Montluçon a été interné successivement à Pellevoisin puis Vals-lès-Bains, avant d'être astreint à résidence à Montélimar le 20 mars 1941. Il y prend pension au Relais de l'Empereur, place d'Aygu où il occupe la chambre n° 19, au 2^e étage. Ouvertement menacé par les partisans de la Révolution nationale qui appellent au châtement des « res-

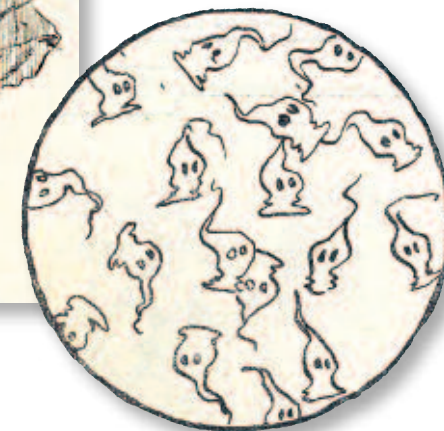
ponsables de la défaite » et déplorent la mollesse du gouvernement à leur rencontre, l'ancien ministre, dénué de toute protection, constitue une cible d'autant plus facile que sa présence à Montélimar a été abondamment signalé dans la presse vichyste.



René Marx Dormoy, né le 1^{er} août 1888 à Montluçon.



Ci-contre et ci-dessous : le ministre du Front Populaire Marx Dormoy, pourfendeur de la « Cagoule » (CSAR) et du « virus complotiste » en novembre 1937 à travers de la Sûreté Nationale. Caricatures de l'hebdo *Das Narrenschiff*, *Elsässisch Satirisches Wochenblatt* de janvier 1938.



Après l'attentat, l'enquête policière s'annonce difficile. Bien des hommes proches du nouveau pouvoir avaient des comptes à régler avec cette figure du Front Populaire, proche de Léon Blum. Les coupables potentiels ne manquent donc pas : en premier lieu les hommes de la Cagoule (OSARN) dont la Sûreté Nationale a démantelé l'organisation en novembre 1937. La piste est d'autant plus réaliste que plusieurs cagouleurs, qui ont été inquiétés par la police judiciaire pendant l'enquête, sont très proches du nouveau pouvoir c'est le cas de **Raphaël Alibert**, Garde des Sceaux (12 juillet 1940-27 janvier 1941) du 1^{er} gouvernement Laval, l'un des auteurs du décret portant statut des Juifs ou de **Gabriel Jeantet**, inspecteur général à la Propagande au Secrétariat Général à l'Information. **Deloncle**, devenu le chef du **MSR (Mouvement Social Ré-**

volutionnaire), un parti ouvertement collaborationniste, n'a jamais caché sa volonté d'éliminer ceux qui ont fait échouer sa tentative de coup d'état. Une autre piste tout aussi crédible mène au PPF dont le chef, **Jacques Doriot**, destitué de son mandat municipal à Saint-Denis par le ministre de l'Intérieur, en mai 1937, a exprimé à l'époque des menaces explicites contre Dormoy : « *qu'il ne se fasse pas d'illusion, j'aurai sa peau* ». Le 10 juillet 1940, à Vichy, après le vote des pleins pouvoirs à Pétain auxquels Dormoy s'est opposé, « le grand Jacques », désormais en position de force, a récidivé : « *Nous aurons ta peau, tu entends, Dormoy, ça ne tardera pas !* ». On ne saurait non plus – comme pour



Le Relais de l'Empereur à Montélimar photographié dans les années 1930 (sa réception et sa salle à manger). Marx Dormoy résidait au 2^e étage.

l'assassinat de Mandel – écarter la piste allemande : sinon pourquoi un commando nazi aurait-il, en janvier 1943, libéré par la force, les assassins ?

Si les pistes ne manquent pas, pour les policiers de la Sûreté Nationale, toutes sont délicates à suivre dans le contexte de 1941, surtout si elles conduisent dans les cercles du pouvoir à Vichy ou, pire, dans les milieux collaborationnistes parisiens du MSR ou du PPF protégés par l'occupant.

C'est cette enquête, jamais réellement étudiée à l'aide d'archives policières et judiciaires dispersées dans de nombreux dépôts, ses points obscurs qui, près de 80 ans plus tard, demeurent, le devenir et le destin ultérieur des assassins, que nous allons évoquer ici.

L'attentat : premières constatations

Il est près de 2 heures du matin dans la nuit du 25 au 26 juillet 1941 quand une forte déflagration se produit au 2^e étage de l'hôtel Le Relais de l'Empereur à Montélimar (Drôme). L'explosion, d'une grande violence, a

eu lieu dans la chambre occupée par l'ancien ministre de l'Intérieur.

Le spectacle offert aux premiers témoins puis aux enquêteurs est difficilement soutenable : l'ancien ministre gît au milieu de la chambre dévastée, décapité, sa matière cérébrale projetée au plafond.

La bombe a été placée dans le matelas éventré à hauteur de la tête. « De l'examen des divers débris retrouvés sur les lieux, il résulte qu'il s'agissait d'une bombe "à temps" pourvue d'un mouvement de montre et d'un système de mise à feu électrique alimenté par une pile ; le tout était disposé dans une boîte rectangulaire en bois jaune de 30 cm sur 20 et 5 cm d'épaisseur paraissant avoir primitivement contenu un jouet d'enfant [...] sous le lit on trouva des débris de la bombe consistant en des morceaux de bois blanc teinté d'une couleur tango auquel adhéraient des fragments de paraffine ainsi que des morceaux de papier multicolore semblables à ceux qu'on utilise pour les jouets d'enfants. On découvrit aussi des débris de pile électrique et d'une montre, objets qui sans aucun doute avaient été adaptés à la charge explosive pour provoquer la déflagration à une heure choisie. »

Ces indices matériels, et les auditions des témoins orientent les enquêteurs sur la piste d'une femme et de trois hommes qu'on a remarqués à Montélimar et au Relais de l'Empereur. Ils semblent avoir surveillé la victime, repéré ses habitudes depuis le mois de juin avant de passer à l'action.

La femme – jeune, blonde, séduisante – inscrite sous le nom de Florence Gérodias, profession mannequin, domiciliée à Paris, a séjourné deux fois à l'hôtel. La première fois du 20 au 22 juin. Elle en est partie précipitamment vers 3 h du matin le 22 juin en compagnie d'un homme que les témoins reconnaîtront pour être un de ses « admirateurs » du 25 juillet. Elle s'est fait remarquer par son compor-

tement au point qu'elle a même suscité la méfiance de Marx Dormoy qui a demandé au barman de l'hôtel, – Louis Chervet – de se renseigner sur elle. Chervet visita discrètement la chambre de la jeune femme sans y trouver quoi que ce soit de suspect. Revenue au Relais de l'Empereur le 25 juillet, à 5 heures du matin heure d'arrivée de l'express de Nice, avec pour tout bagage une simple « mallette-trousse bleue avec courroie », elle a insisté auprès du veilleur de nuit pour avoir une chambre au 2^e étage, au prétexte que celle de juin, située au 1^{er} étage, ne l'avait pas satisfaite. Ce même jour, vers 20h20, alors qu'elle dînait dans la salle du restaurant, deux hommes portant une gerbe blanche et rose d'œILLETS et de glaïeuls et un paquet ont demandé « Mademoiselle Florence » à la réception. Apparemment surprise et flattée, elle a invité ses admirateurs à monter dans



1937. La comédienne Anie Morène, de son vrai nom Anne Mourraille, alias « M^{lle} Florence » Gérodias...



Le 26 juillet 1941. Un atroce aperçu de la scène de crime (photo de la police).

sa chambre au 2^e étage alors que Marx Dormoy terminait son dîner en compagnie de sa sœur dans la salle à manger. Puis, elle a quitté l'hôtel vers 21h30 prétextant vouloir prendre le train de 22h28 pour Lyon.

Alors que les enquêteurs de la 10^e Brigade mobile de Police judiciaire de Lyon saisis par le parquet de Grenoble continuent leurs investigations par de multiples auditions et vérifications, le secrétaire général pour la police, Chavin, signe un avis de recherche largement diffusé comportant des signalements assez précis à l'encontre de la prétendue Florence Gérodias – **« paraissant âgé de 28 à 30 ans, grande, mince, bien faite, démarche souple, teint bronzé, allure générale d'une demi-mondaine... porta[n]t une jupe couleur rouge "coq de roche", une chemisette bleu marine et des sabots fantaisie sans lanière sur le talon »** – et de ses complices, **« âgés de 25 à 30 ans... à l'allure générale de souteneurs »**.

Entre temps, de brefs communiqués de presse ont annoncé « la mort » de Marx Dormoy. **La censure a interdit d'évoquer un « assassinat » ou un**

« attentat » de peur de provoquer une ère de violences et de règlements de comptes dans un pays où les ultras se réjouissent ouvertement de ce qu'ils considèrent comme un acte de salubrité publique qui en appelle d'autres. Tandis que Brasillach se réjouit de la mort du « *satyre barbu* » et salue le « *seul acte de justice accompli depuis l'armistice* », aux États-Unis, le *New York Times* du 27 juillet a annoncé la nouvelle en 1^{re} page avec une photographie et, à Londres, *La France* du 28 juillet, sous le titre « Un crime » a clairement désigné les coupables : « *Le crime est signé. Ce sont les hommes de main de la Cagoule qui, avec le concours des nazis, ont exercé des représailles, supprimé l'ancien ministre qui connaissait tous leurs secrets et les agissements en France des agents du Führer, fait disparaître l'homme d'action qui était capable, demain, de jouer un grand rôle.* »

L'enquête

Commencée à 3 h du matin, la nuit du crime par le commissaire de Montélimar, elle prend, dès le lendemain, une ampleur justifiée par la gravité des faits, la personnalité de la victime. Le 27 juillet, alors que les magistrats arrivent à Montélimar, le commissaire divisionnaire chef de la 10^e BRM de PJ de Lyon prend la direction de l'enquête.

L'autopsie à laquelle procède un médecin légiste confirme que la mort a été instantanée : boîte crânienne éclatée, colonne cervicale et une partie de la colonne dorsale détruites, éclatement des poumons, du cœur et du foie. Le docteur Edmond Locard directeur du laboratoire municipal de police

technique de Lyon a été commis rogairement pour examiner les débris de l'engin explosif et autres traces. Les auditions des nombreux témoins permettent très vite de découvrir que trois hommes ont pris une chambre l'Hôtel de la Place-d'Armes le matin du crime. Ils y sont revenus vers 15h30 en compagnie d'une jeune femme blonde et s'y sont enfermés prétendument pour jouer aux cartes. M^{me} Lurol, l'hôtelière et sa fille Raymonde ont jeté un œil dans la valise qu'ils avaient laissée dans la chambre n° 2, pendant leur absence : elles y ont remarqué la présence d'un « *jouet d'enfant constitué par une boîte teinte avec étiquette de diverses couleurs portant l'inscription "Jeu de construction"* ». Raymonde a également remarqué « *un paquet de forme cylindrique plié dans du papier journal* ». L'inspection de cette chambre après l'attentat a permis de retrouver un éclat de bois couleur tango comme les débris de la boîte ayant contenu l'explosif trouvés dans la chambre du crime confiés au laboratoire de Lyon pour analyse. Le D^r Locard confirme le 29 juillet que le morceau trouvé à l'Hôtel de la Place-d'Armes est de même nature que ceux trouvés sur le lieu de l'attentat provenant de la boîte qui contenait l'explosif : même peinture, même couleur, même composition.

Le matin de ce même 29 juillet, **Marx Dormoy est enterré à 7 h du matin au cimetière de Montélimar dans la plus stricte intimité**, seules 10 personnes ont été autorisées à y assister par le ministère de l'Intérieur qui, par crainte de manifestations, a refusé le transfert du corps à Montluçon que souhaitait la famille.



Montluçon (Allier). Le monument à la mémoire de Marx Dormoy évoque clairement l'attentat dont il fut la victime.

L'enquête, continue

Les témoins – hôteliers et leur personnel, restaurateur, fleuriste – ont permis de reconstituer l'emploi du temps des différents membres du commando dont les rôles semblent clairs : ceux qui ont surveillé la victime depuis juin, notamment la femme blonde, la mise en scène finale au Relais de l'Empereur, le départ des protagonistes pour Lyon par le train de 22h30... mais de là à identifier les individus concernés, surtout la jeune femme qui se dissimule derrière le faux état-civil de Florence Gérodias, le pas semble difficile à franchir. La diffusion des signalements, les recherches et vérifications effectuées dans les gares et dans les fichiers, ne permettent guère d'avancer. Comme le note le chef de la 10^e BM : « *Nos plus minutieuses investigations, malgré les demandes de recherches immédiates adressées au service de police de Nice, Marseille, Avignon, Valence et Lyon, malgré une surveillance exercée à la gare de Lyon-Perrache, des recherches dans les hô-*

tels des villes situées entre Montélimar et Lyon, il n'a pas été possible de découvrir la moindre trace des fugitifs, ni d'obtenir des renseignements si minimes soient-ils pouvant amener leur identification. »

Les policiers insistent souvent sur la part de chance qui permet parfois des avancées décisives dans une enquête, celle-ci intervint deux semaines plus tard.

Dans la nuit du 14 au 15 août, à Nice, vers 23 h, dans les jardins Albert I^{er}, trois hommes sont tués par l'explosion accidentelle – graissage trop abondant de la spirale ? – de la bombe qu'ils transportaient dans une valise, apparemment destinée à commettre un attentat contre des Juifs réfugiés – l'hôtel Plaza qui en compte beaucoup est tout proche – ou un homme politique : on évoqua Vincent Auriol, ministre des Finances du gouvernement Blum. Les circonstances, la nature et le mécanisme de l'engin explosif, font immédiatement penser à l'attentat de Montélimar. Rapidement identifiés, les trois hommes – Lucien Guyon, Horace Vaillant et Maurice Marbach, respectivement âgés de 27, 32 et 29 ans – présentent un « profil » semblable : des **militants d'extrême droite, antisémites, anciens des GP (Groupes de Protection) et du CIE** (Centre d'Information et d'Enquêtes) de Marseille jusqu'aux dissolutions respectives de ces deux organismes. Les perquisitions, notamment à Toulon chez Marbach, permettent de découvrir d'autres noms, des adresses, des armes, des engins explosifs, des détonateurs et une très grande quantité

de tolite et de cheddite. Dans les archives de la police d'état de Marseille, les policiers découvrent que Guyon et Vaillant, avaient été interpellés le 7 avril précédent alors qu'ils badigeonnaient sur les trottoirs et les vitrines de la Canebière des inscriptions antijuives. Cette nuit-là, ils opéraient en compagnie d'un nommé **Moynier**. C'est ainsi que l'explosion de Nice permet à la police d'identifier un groupe de « patriotes fervents », d'idéalistes exaltés qui partagent les mêmes idées, fréquentent les « Bains Catalans » et le gymnase de Longchamp. Tous étaient d'Action Française avant-guerre voire camelots du roi et, après leur démobilisation, ils ont adhéré au PPF et à l'Amicale de France.

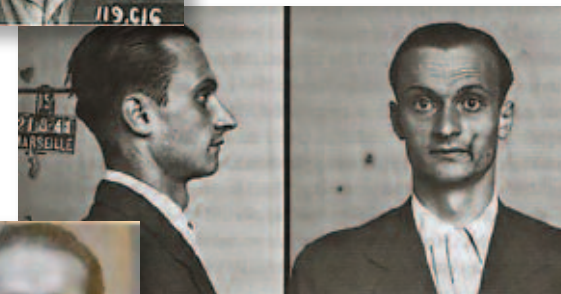
L'enquête, désormais confiée à la 9^e BR de Marseille et coordonnée par le commissaire principal Mercuri – qui travaille en étroite collaboration avec le commissaire Kubler de la 10^e BR de Lyon, Achille Perreti, commissaire de la 18^e BM de Nice et le commissaire Chenevier de l'Inspection générale des services de PJ de la SN – aboutit très vite à l'identification des auteurs de l'attentat et de leurs complices...

Yves Moynier est arrêté avec **Ludovic Guichard** à Allauch, au domicile de **Roger Mouraille**, un ancien Camelot du Roi, entrepreneur de transports à Marseille qui emploie Moynier, un postier en disponibilité depuis le 28 octobre 1940. Guichard dont la présence, à deux reprises – du 15 au 17 juin et du 8 au 15 juillet – au Relais de l'Empereur avait été remarquée par les témoins, avait été interrogé par les policiers de la 10^e BM auprès desquels



Yves Moynier, photographié à la PJ de Marseille le 1^{er} août 1941.

Roger Mouraille, ancien Camelot du Roi, photographié à la PJ de Marseille le 1^{er} août 1941.



Ludovic Guichard, photographié à la PJ de Marseille le 1^{er} août 1941.

il avait pu justifier de façon plus ou moins convaincante ses deux séjours à Montélimar. Arrêté, cet ancien du CIE, nie toute participation à l'affaire, mais il n'en va pas de même pour Moynier. « Avec une loyauté qu'il convient de souligner » écrit le commissaire Mercuri dans son rapport, il passe des aveux détaillés, d'abord aux policiers puis au juge d'instruction Marion, de Montélimar, exposant dans le détail le déroulement des actes préparatoires et de l'attentat, non sans insister sur ses motivations idéologiques. Manifestement, il impressionne les policiers qui l'interrogent. « Moynier est une

sorte d'ascète [...] Il ne vit que pour son idéal national et exclusivement que pour lui. Le relèvement de notre pays est son obsession. Nationaliste ardent, il a adhéré à deux groupements reconnus : l'Amicale de France et le Parti Populaire Français [...] Il nourrit une froide rancune contre ceux qu'il rend responsables de nos malheurs. À son gré, le châtement est trop long à venir. Il n'a plus confiance en la justice et son impatience est extrême » écrit le commissaire Mercuri.

« Je me nomme Moynier Yves, Alexandre, Léon, Marie, né le 22 mars 1914 à Marseille, postier en disponi-

Roger MOURAILLE,
délégué au IV^e Congrès
national du Parti
Populaire Français
(octobre 1942).



bilité, jamais condamné, célibataire, j'appartiens à la classe 1932, titulaire de la Croix de Guerre 1939-1940.

Devant les précisions que vous m'apportez en ce qui concerne les éléments de l'enquête effectuée au sujet de l'assassinat de Marx Dormoy à Montélimar, **je ne puis faire autrement que de reconnaître ma participation à cette affaire.** Je vous indiquerai par la suite dans quelles conditions j'ai décidé de jouer un rôle actif dans la suppression de l'ancien ministre de l'intérieur du Front populaire dont l'action politique a été plus que néfaste aux intérêts de la France [...] J'assiste aux malheurs de notre pays. De tout cœur j'ai approuvé la Révolution nationale. J'ai cru au châtement rapide des hommes responsables de la défaite. Malheureusement, j'ai constaté que la justice était trop lente. J'ai pensé que pour créer un esprit véritablement révolutionnaire, il fallait frapper et suppléer à la justice. Le relèvement de notre pays étant à ce prix [...] Deux guerres, en l'espace de 20 ans, ont fauché la jeunesse française. Il ne s'agit

pas d'une inexorable fatalité, mais d'une accumulation de fautes commises par des hommes qui méritaient et qui méritent un châtement et qui méritent un châtement. Juifs pour la plupart, politiciens véreux, tarés, j'estime que ces responsables méritaient le peloton d'exécution, juste châtement des traîtres. J'ai pensé, je pense que leur présence est une insulte à nos morts. La justice m'a paru trop lente et je n'ai pas voulu que le responsable des fautes échappe une fois de plus au juste châtement. J'estime qu'il faut qu'il paie et c'est pourquoi j'ai pris et je prends l'entière responsabilité de l'attentat de Montélimar, décidé avec trois de mes camarades qui sont morts et que je considère comme des héros de la Révolution nationale. Dans l'intérêt de mon pays je nourris l'espoir que les autres responsables subissent le sort de l'homme de Montélimar. »

Après avoir été surpris, le 7 avril, à 3 h du matin, par les services de police au moment où ils barbouillaient des inscriptions antijuives sur les vitrines de magasins juifs et les trottoirs de la Canebière, Vaillant et Moynier, rejoints

par Guyon, ont décidé de s'attaquer à la synagogue de Marseille, rue Breteuil. Marbach qui travaille en qualité d'artificier à la pyrotechnie de l'arsenal de Toulon leur a fourni une bombe à mèche que Guyon et Vaillant ont déposée devant la porte de la synagogue pendant que Moynier faisait le guet. L'explosion n'a provoqué que quelques dégâts matériels.

Ayant appris par les journaux la présence de Marx Dormoy à Montélimar, au Relais de l'Empereur, Moynier décide Marbach, Guyon et Vaillant de monter une expédition punitive. Vers la mi-juin, Moynier envoie Guichard, un ancien du CIE, ami de collège, qui partage les mêmes opinions, d'aller à Montélimar pour espionner les faits et gestes de Dormoy. Le plan est d'assassiner l'ancien ministre en utilisant une bombe que prépare Marbach. À son retour, Guichard préconise l'envoi d'une femme du fait du penchant de Dormoy pour le sexe féminin. Moynier enrôle alors « Annie » dont il refuse de donner l'identité aux policiers. Celle-ci se rend à son tour à Montélimar

« vers le 20 juin ». Au Relais de l'Empereur, elle s'inscrit sous la fausse identité de Florence Gérodias. Lors de leur passage à Montélimar, le 22 juin, de retour d'un congrès du PPF à Lyon, avertis par Annie des difficultés d'exécution du plan prévu, les quatre hommes décident de surseoir à l'opération. Début juillet, renvoyé sur place, Guichard, après quelques jours passés au Relais de l'Empereur, revient à Marseille sans information nouvelle. Après avoir élaboré un scénario, le groupe décide de passer à l'action quelques jours plus tard.

Le 25 juillet, Moynier, Vaillant et Marbach quittent Marseille avec la bombe par le train de 0h15 qui arrive à Montélimar à 4h30. « Annie » qui les a rejoints se rend au Relais de l'Empereur où elle obtient une chambre au même étage que celle de Dormoy tandis que les trois hommes attendent à la gare. Vers 7h30, Vaillant retient une chambre à l'Hôtel de la Place-d'Armes où Moynier et Marbach le rejoignent. Ils y laissent la valise contenant l'engin. Après le déjeuner, ils retournent à



La comédienne Anie Morène, de son vrai nom Anne Mouraille, alias « M^{lle} Florence » Gérodias, photographiée le 5 septembre 1941 à la 10^e Brigade Mobile de Marseille...

l'Hôtel de la Place où Annie les rejoint. Au prétexte de jouer aux cartes, ils s'enferment dans la chambre de Vaillant où Marbach règle le mécanisme de la bombe sur 2 h du matin. Tandis qu'Annie retourne au Relais pour le dîner, vers 20h30, Vaillant et Moynier, qui ont laissé Marbach dans un jardin public se rendent au Relais de l'Empereur avec un bouquet de fleurs acheté un peu plus tôt par Marbach chez une fleuriste de la rue Quatre-Alliances et la bombe enveloppée dans du papier. Ils demandent à voir « Mademoiselle Florence » que le réceptionniste va quérir dans la salle du restaurant. Vaillant présente Moynier – un « admirateur » – à la jeune femme qui manifeste une grande joie et invite les deux compagnons à la suivre dans sa chambre au 2^e étage. Pendant que la jeune femme fait le guet dans le couloir, les deux hommes pénètrent dans la chambre de Dormoy, Moynier éventre le matelas à la hauteur de la tête et, aidé de Vaillant, place la bombe dans la cavité. Après avoir tout remis en ordre, ils rejoignent Marbach tandis qu'Annie va terminer son dîner. Vers 21h30, sans aucune précipitation, elle quitte l'hôtel après avoir donné son bouquet à la propriétaire et rejoint les 3 hommes à la gare. Le groupe prend le train pour Lyon. À Valence, les trois hommes reprennent un train en direction de Marseille tandis qu'Annie continue vers Lyon. « C'est en passant à Montélimar vers 2h25 que nous avons appris la réussite de notre mesure d'exécution. Nous nous sommes séparés à Marseille. Quant à Annie je ne l'ai plus rencontrée. »

Tel est le récit – circonstancié – que livre Moynier aux enquêteurs.

C'est à son retour d'un voyage à Paris qui pose de multiples questions et sur lequel nous reviendrons qu'il apprend la mort de ses camarades à Nice. Il confie alors à son employeur, Roger Mouraille qui « professe les mêmes idées nationales » : « J'ai peur d'avoir des ennuis avec la police ». Mouraille décide de lui donner asile à son domicile marseillais puis dans sa propriété d'Allauch où Moynier demeure jusqu'au 16 août date à laquelle il est arrêté par les policiers alors qu'il devait quitter Marseille le 18. Il explique : « Mouraille m'a donné sa carte d'enceinte portuaire sur ma demande : j'y ai mis ma photographie. J'avais l'intention de remonter à Paris pour m'engager dans la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme. J'ai travaillé avec Mouraille que je connaissais depuis longtemps ; il ignorait cependant les projets à l'égard de Marx Dormoy. »

Quelques jours plus tard, la jeune femme blonde est identifiée. C'est son engagement comme conductrice dans les sections sanitaires automobiles féminines, sa citation à l'ordre du 54^e régiment et sa Croix de Guerre qui mettent les policiers sur la piste d'Anne-Félicie Mouraille – aucune parenté avec Roger Mouraille –, divorcée Pascal. C'est une actrice connue sous le nom d'Annie Morène. Elle est arrêtée, le 26 août, à Vichy, par le commissaire Chenevier, à l'issue d'une représentation de *Ces dames au chapeau vert*, pièce dans laquelle elle joue le rôle principal. Moynier la présentera en ces termes : « Je savais qu'Annie

partageait nos idées, elle a compris notre idéal et a accepté de se joindre à nous. » Chenevier ajoute dans ses mémoires : « Non seulement elle me précisa son rôle dans l'affaire mais elle me révéla certaines compromissions dans l'entourage de Pétain... ».

Quelles compromissions ?

Un commanditaire à Vichy ? Un complot ?

Les auditions d'Anne Mouraille par le magistrat instructeur donnent quelque consistance au soupçon de complot qui plane autour du crime de Montélimar dans lequel apparaît alors un nouveau personnage dont Moynier s'est bien gardé de parler aux policiers et au juge d'instruction.

Que dit-elle ? « Quel a été à votre avis l'instigateur de l'attentat contre Monsieur Dormoy ?

– Comme je vous l'ai déjà dit mes amis Moynier, Guyon, Vaillant, Guichard et Marbach étaient de grands patriotes, très antisémites et très anti Front Populaire. Ils estimaient que c'étaient les gens d'extrême gauche qui étaient la cause de la guerre, de notre défaite. Malgré tout je ne crois pas que ce soit Moynier qui ait été l'instigateur de l'attentat car, à plusieurs reprises, il m'a laissé entendre que lui et ses amis étaient commandés par un chef résidant à Vichy ou recevant ses directives de Vichy. Jamais ils ne m'ont dit le nom de cet homme... J'ai d'ailleurs vu cet homme à Lyon lorsqu'au mois de juin j'ai retrouvé Moynier et ses amis. Il est venu à la brasserie Georges et je lui ai été présentée [...] Après son départ les autres m'ont dit qu'il s'agissait de leur chef

dont ils m'avaient d'ailleurs souvent parlé à mots couverts. J'avais compris que c'était cet homme qui leur transmettait les ordres et leur apportait de l'argent afin de couvrir les frais de l'expédition. J'ai entendu parler de 40 000 Fr. C'est d'ailleurs cet homme qui d'après ce que m'a dit Moynier a fourni la carte d'identité au nom de Girodias Florence. Il s'agissait d'une carte d'identité cartonnée, pliée en deux, sur laquelle était collée une photographie me ressemblant très vaguement. J'ai examiné ce document d'assez près j'ai constaté qu'il était revêtu d'un cachet noir portant la mention "Sûreté Nationale, Vichy". J'ai restitué cette carte à Marbach dans le train. »

« Vous avez déclaré avoir rencontré à Lyon, à la brasserie Georges, une personne se prénommant Toine. N'est-ce pas le nommé Marchi dont nous vous présentons la photographie ?

– Il me paraît que cette personne est bien Marchi quoiqu'il avait une tenue plus convenable et un aspect plus correct.

– Lors de cette entrevue avez-vous parlé de M. Dormoy ?

– Oui, puisque je leur ai fait part de ce que je ne voulais plus avoir affaire avec ce M. Dormoy. Nous avons parlé d'une raclée à donner à l'ancien ministre et lorsque Marchi nous eut quitté mes camarades m'ont dit : "Il est au courant de tout, il se tient en relation avec Vichy". Je savais qu'il y avait un intermédiaire entre mes camarades et certaines personnes de Vichy mais j'ignorais qui était cet intermédiaire. C'est l'entrevue de la brasserie Georges qui me l'a révélé.

– D'après les renseignements que j'ai de Vichy la personne à laquelle

Le signe réellement distinctif des Groupes de Protection était le brassard porté à gauche, avec un cercle noir sur lequel étaient brodées en fil d'or mêlé de rouge les lettres « GP ».
[reconstitution]



1940. Joseph Darnand présente Antoine Marchi (en tenue des Groupes de Protection) au maréchal Pétain.

vous fait allusion ne serait-elle pas la nommée Jeantet ?

– En effet, j'ai entendu parler de Jeantet par mes camarades et du fait que Marchi était allé voir Jeantet au sujet de l'affaire Dormoy pendant les préparatifs de l'affaire, c'est pour cela que mes camarades m'ont dit que Vichy voulait que l'affaire se fasse, je ne crois pas que Jeantet soit la seule personne au courant et qui ait été vue par Marchi. »

Elle confirme ensuite que l'assassinat de Marx Dormoy en annonçait d'autres visant à certain nombre de personnalités de la III^e République comme Vincent Auriol.

« On avait du – à Vichy – c'est du moins ce que mes camarades m'ont dit- promettre à Marchi un gros appui dans le cadre de la Révolution nationale en cas de réussite de l'affaire Dormoy. Cet appui aurait été un appui ma-

tériel, leur permettant de poursuivre presque officiellement leur œuvre de nettoyage. Ils auraient formé ainsi une sorte de groupement ou d'équipe qui aurait travaillé en collaboration avec le gouvernement.

– Saviez-vous aussi que Marchi devait se rendre à Vichy après l'affaire Dormoy ?

– Oui mes camarades l'avaient dit dans le train. J'ignore quelles personnes Marchi a pu voir par Jeantet mais je crois que Jeantet parlait lui-même d'une autre personne dont il était le représentant. J'ai fait cette supposition parce que Jeantet ne me paraissait pas particulièrement ardent, d'une part, et d'autre part dans une situation suffisante pour prendre de tels engagements. Je tiens à préciser que je n'ai jamais vu Jeantet et que je ne le connais pas...

– Que savez-vous d'un voyage fait à Paris par Marchi, Mouraille et Moynier ?

– Lorsque après l'affaire je suis passé par Marseille, le 8 août au soir, j'ai rencontré Vaillant avec qui j'ai bavardé pendant une demi-heure environ. Vaillant m'a dit comme je lui demandais où se trouvait Moynier que celui-ci était monté à Paris avec Mouraille et Marchi. Marchi était très mécontent de l'attitude prise par les gens de Vichy qu'il connaissait lesquels semblaient vouloir lui laisser ainsi qu'à ses camarades l'entière responsabilité de l'affaire et ne leur donner aucun des avantages prévus...

– N'avez-vous pas vu lors de votre deuxième voyage à Montélimar Marchi sur le quai de la gare de Marseille ?

– Oui je l'ai vu mais je n'étais pas avec mes camarades. Je suis tombée dessus. Il parlait avec une autre personne. J'ignore si mes camarades l'ont vu, je parle de Moynier et de Vaillant, je ne réfute pas le fait qu'un témoin l'ait vu parler à Marbach... »

Après l'échec de sa première surveillance, du 20 au 22 juin et son retour à Marseille avec Vaillant :

« En me quittant, Moynier m'a dit nous opérerons d'une autre façon car Vichy veut que cette affaire aboutisse. »

Fort de ces indications, le commissaire Chenevier put remonter jusqu'à Marchi le chef des Groupes de Protections du PPF à Marseille, mais aussi jusqu'à Gabriel Jeantet un proche collaborateur du Maréchal : « J'arrêtai M[archi] à Marseille à sa descente d'avion alors qu'il venait de Corse puis, j'interrogeai longuement J[ea]ntet] mais l'entourage de Pétain s'étant ému devant la proportion que prenait cette affaire fit mettre fin à une audition qui promettait d'être sensationnelle. Le gouvernement de Vichy se contenta de révoquer ce témoin de ces importantes fonctions. Je reçus l'ordre de Pucheu ministre de l'Intérieur de rendre mon dossier au juge d'instruction et de réserver mon activité pour d'autres affaires. »

Outre ces dépositions d'Anne Mouraille, on note la présence constante quoique discrète de Marchi à plusieurs étapes de l'affaire.

C'est d'abord le séjour à Paris que Marchi fit en compagnie de Moynier et Roger Mouraille, du 7 au 14 août. Ce voyage à Paris avec un homme que

ni Moynier ni Mouraille ne citent aux policiers qui les interrogent, intrigue le magistrat instructeur et les policiers. Les trois hommes sont descendus dans le même hôtel, rue Buffon. Mouraille aurait vaqué à ses affaires – il dira être allé changer des pesetas à un cours plus intéressant qu'à Marseille –, Moynier affirme qu'il est allé se renseigner sur les conditions d'un engagement à la LVF auprès d'un responsable du recrutement de la Légion au MSR, rue Saint-Lazare, un certain « Monsieur André » alias « Evrard » ou « Erard » que Mouraille identifie comme un ancien volontaire des troupes franquistes en Espagne. Quant à Marchi, on prétend qu'il est allé voir Deloncle et Doriot pour se plaindre que les autorités de Vichy ne l'ont pas couvert et abandonné à ses responsabilités. Interrogé à ce sujet par le juge Marion, le 1^{er} octobre 1941, il refuse de répondre, prétend ne pas se souvenir ou répond aux demandes du juge de façon dilatoire : « c'est du roman », « cela me regarde », « cela se peut »...

Guichard a reconnu qu'il s'était rendu à Montélimar pour surveiller les habitudes de Dormoy sur les indications de Marchi. Marbach qui, primitivement, ne devait pas accompagner les exécutants à Montélimar révéla à Anne Mourraïlle qu'il s'était décidé à aller sur les conseils de Marchi.

Cette possible implication de hauts responsables de Vichy, voire de l'entourage de Pétain, fut au centre des enquêtes à la Libération. Mais les dénégations de Moynier, celle de Marchi, le revirement d'Anne Mourraïlle lors de la confrontation avec Marchi à

Montélimar en août 1942 ne permettent pas d'affirmer qu'il y eut complot, même si les soupçons demeuraient après-guerre dans l'instruction du procès de la Cagoule. C'est dans ce sens que le procureur général près la cour d'appel de Grenoble, rappela au Garde des Sceaux tous les indices qui permettaient de soupçonner le rôle de Marchi, mais il conclut cependant qu'« *en l'état de l'information, on ne peut affirmer avec certitude que le crime ait son origine dans les milieux gouvernementaux de l'époque.* »

Un procès sans cesse différé

Les inculpés ayant reconnu les faits, furent placés sous mandat de dépôt et emprisonnés à Valence. Mais l'information dura près d'un an : l'enquête sur le rôle de Marchi, sa remise en liberté, son arrestation le 18 août 1942, les nécessaires confrontations expliquent en partie cette durée, mais d'autres problèmes se posaient pour que la justice suive son cours.

Le premier d'entre eux touchait à la juridiction concernée : tribunal d'État ou Cour d'assises ?

Le procureur général de Grenoble penchait pour saisir le tribunal d'État. Barthélémy, le Garde des Sceaux, soumit l'affaire au conseil des ministres qui décida de laisser la Cour d'assises statuer, décision notifiée au procureur général à Grenoble par lettre du 7 février 1942 qui précisait : « *En cas de renvoi devant la cour d'assises vous voudrez bien ne fixer la date des débats qu'après avoir examiné l'opportunité des circonstances et consulté, si besoin est, les services de ma chancellerie.* »

Cet intérêt du gouvernement pour une affaire délicate, n'allait jamais se relâcher.

Deux mois plus tard, dans un rapport du 22 avril 1942, le procureur général à Grenoble rendit compte de la fin prochaine de l'instruction ce à quoi le Garde des Sceaux répondit en invitant à nouveau ce magistrat à ne pas lancer le règlement de la procédure sans en référer à la chancellerie.

Durant cette période d'instruction les inculpés qui étaient au régime du secret depuis leur arrestation en août précédent demandaient sans relâche leur mise en liberté provisoire. Un rapport du procureur général à Grenoble du 4 juin 1942 évoque les accès de fureur dont Moynier était atteint se tailladant le visage et brisant les meubles de sa cellule. De fait, les prévenus supportaient de plus en plus mal cet emprisonnement et leur mise au secret. Anne Mourraïlle multiplie les courriers – notamment à Deloncle, le chef du MSR, pour disposer d'un régime de prisonniers politiques : « *Mes camarades et moi sommes et avons toujours été d'ardents patriotes, des ennemis déclarés du communisme et de la juiverie, et ce, à une époque où il fallait se cacher pour chanter La Marseillaise ! Sous les gouvernements d'extrême gauche les nationaux furent mieux traités que nous ne le sommes...* ».

En exécution des instructions reçues par dépêche du Garde des Sceaux du 28 juillet, le procureur général à Grenoble fut invité à veiller à ce que la procédure soit en état d'être jugée dans le plus bref délai et à faire requérir la suppression de la mesure de

secret à laquelle les inculpés étaient soumis.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues le procureur général soumit à la chancellerie le projet de règlement de la procédure. Barthélémy saisi de la proposition de renvoi des inculpés devant la chambre des mises en accusation donna alors les instructions suivantes : « *Le chef du gouvernement ne veut pas que cette affaire vienne pour le moment.* »

Les choses avaient l'avantage d'être claires.

En exécution des décisions qu'il avait prises, Barthélémy invita, le 14 août 1942, le procureur général « à faire surseoir au règlement de la procédure suivie dans cette affaire jusqu'à nouvelles instructions de [s]a part ». Il ajoutait : « *Vous voudrez bien en outre prendre toutes les dispositions utiles aux fins de transfèrement des inculpés Moynier, Guichard et Anne Mourraïlle à la maison d'arrêt de L'Argentière.* »

Le 28 août, Moynier, Guichard et la femme Mourraïlle furent écroués à la maison d'arrêt de l'Argentière « d'où leur évasion ne constituerait qu'un jeu d'enfant » comme l'avait signalé M^e Depreux, le nouvel avocat de M^{lle} Dormoy. Marchi, bénéficiant du revirement d'Anne Mourraïlle à son sujet, fut mis en liberté provisoire contre un cautionnement de 50 000 francs qu'il acquitta deux jours plus tard.

Le 19 octobre, Moynier Guichard et la femme Mourraïlle tentèrent de s'évader de la maison d'arrêt de l'Argentière avec l'aide d'un complice extérieur qui avait jeté dans la cour des scies à métaux et une corde à nœuds.



Né à Montélimar en 1901, Chenevier entre à la Sûreté Générale en 1930. « Spécialiste » de la Cagoule, il avait identifié les assassins des frères Rosselli tués à Bagnoles-sur-l'Orne et, en 1941, ceux de Marx Dormoy. En 1943, il sera arrêté par la Gestapo et déporté en Allemagne.

Pour « tentative d'évasion avec bris de prison et complicité », les trois prévenus furent condamnés à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de l'Argentière le 26 janvier 1943, mais ils avaient été libérés la veille par un *kommando* allemand, sans doute au grand soulagement – et peut-être avec la complicité – de Vichy.

L'intervention des Allemands

Le 25 janvier, vers 16 h, une douzaine de soldats allemands en armes, dirigés par un officier et un sous-officier, accompagné de trois civils, jamais identifiés – Chenevier évoque Gessler le représentant de la Sipo-SD à Vichy et Batissier un policier français félon – se sont fait remettre Moynier, Guichard

et Anne Mourraïlle sous la menace de faire exploser la porte de la maison d'arrêt. L'officier fit monter les deux hommes avec les soldats dans une sorte de voiture cellulaire et la femme, dans sa conduite intérieure. « J'ajoute, précise le substitut du procureur dans son rapport, que la gendarmerie, alertée de la prison par téléphone, n'intervint pas, ayant paraît-il des instructions dans ce sens. »

MSR (la Cagoule) ou PPF : qui est derrière l'attentat ?

J.R. Tournoux cite le rapport d'un adjudant-chef de la LVF, adressé en septembre 1944 au « 2^e Bureau » et au commissaire Sertillange de la 7^e section des RG, dans lequel il évoque une conversation à laquelle il a assisté en novembre 1941 entre un sergent de la Légion et Doriot, au cours de laquelle, le sergent « Delers », membre du PPF, aurait expliqué au « grand Jacques » être l'auteur, avec un camarade et deux femmes, de l'attentat contre Marx Dormoy sous l'oreiller duquel, grâce à la complicité d'un garçon d'hôtel, ils ont posé une bombe. Le problème tient à ce que les deux hommes – Jacques Delerse, né en 1920, qui a combattu dans le camp nationaliste pendant la guerre d'Espagne, membre de la section du XVII^e arr. du PPF, engagé dans la LVF en août 1941, matricule 539, et Jules-Maurice Muyard, né en 1905 à Givry (S-et-L), membre de la fédération du PPF de Saône-et-Loire – ont été tués « par accident » et dans d'étranges circonstances les jours suivants. Doriot note dans son journal (p. 34, chap. VII, *Vers le front*) : « Cette nuit, je suis allé

à la 7^e compagnie saluer la dépouille de Jacques Delers... C'était un beau garçon énergique, issu du groupe des terroristes marseillais, à qui l'on doit l'exécution de Dormoy. »

Un récit qui semble relever de l'imagination des deux légionnaires et de l'affabulation d'un PPF soucieux de faire valoir ses actions. Et pourtant...

On trouve dans le rapport du commissaire chef de la 10^e Brigade de police mobile adressé le 28 juillet 1941 à Mondanel – l'inspecteur général des services de police judiciaire à Vichy – ces passages qui seront repris dans l'acte d'accusation du **procès de 1948** sans qu'on y prête trop d'attention : « Vers 13 heures, M. Dormoy descend de sa chambre et pénètre à son tour dans la salle du restaurant. À peu près à ce même moment, la femme Gérodiad se lève, quitte la salle et s'engage dans les escaliers conduisant aux chambres, suivie presque immédiatement par le barman Chervet Louis qui se rend dans les étages pour aller quêrir le valet de chambre Ceccheto Ernest qu'il a appelé, mais en vain, du rez-de-chaussée. Parvenu au 2^e étage, il surprend la femme Gérodiad accoudée à la fenêtre contiguë à la porte donnant accès à la chambre de M. Dormoy. Aucun spectacle n'étant susceptible d'attirer à ce moment son attention dans la cour-jardin... En voyant l'employé, elle quitte aussitôt la fenêtre et se dirige vers sa chambre, tandis que le barman redescend au rez-de-chaussée après avoir trouvé son collègue.

Vers 13h30, le valet de chambre Ceccheto, pénètre dans la chambre de Monsieur Dormoy pour procéder à son nettoyage et refaire le lit. Il constate la



1941. Yves Moynier et Annie Mourraïlle.

présence entre le matelas et le sommier, à la tête du lit, d'un paquet de forme rectangulaire aux dimensions approximatives de 30 par 20 par 5 enveloppé d'un papier d'emballage de couleur grisâtre. Comme M. Dormoy lui avait recommandé de ne jamais toucher à ses notes et à ses papiers et s'imaginant que celui-ci avait voulu soustraire à la vue des documents confidentiels il s'abstint d'enlever ce paquet et de parler à qui que ce soit de sa découverte. »

L'acte d'accusation de 1948 ajoute : « D'après les dires des accusés [lesquels ?] Vaillant aurait trouvé dans le lit l'objet aperçu au début de l'après-midi par le valet de chambre Ceccheto : c'était une autre bombe pareillement réglée sur deux heures qui aurait été placée là par des inconnus.

L'engin aurait été désamorçé dans la chambre d'Anne Mouraille et remis ultérieurement à Marbach... ».

Placée par des « inconnus » : les deux hommes de la LVF ? Une bombe réglée à la même heure, le même jour, posée par un autre commando ! Cela paraît invraisemblable, à moins que... comme elle en fut soupçonnée et comme elle s'en vanta par la suite auprès de Deloncle, Anne Mouraille ait posé cette première bombe à 13 h. Craignant que Dormoy ne la découvre – comme l'avait fait le valet de chambre – Moynier et Vaillant, lui auraient substitué la leur à 20h30. Cette autre bombe, elle aussi réglée à 2 h du matin, aurait été confiée à la jeune femme, Hôtel de la Place-d'Armes où elle avait rejoint ses complices dans la matinée.

Cette hypothèse pose le problème du rôle exact joué par Anne Mouraille. Ni Moynier – qui cherche toujours à la couvrir et à minimiser son rôle –, ni, bien sûr, l'intéressée elle-même, n'évoquent cet épisode dans leurs auditions. Quant à Vaillant, tué le 14 août à Nice, il n'a pu être interrogé. Une lettre « clandestine » d'Anne Mouraille à sa mère, saisie par le contrôle postal, donne à voir les « arrangements » intervenus entre les prévenus enfermés à la prison de Valence. « *J'ai été bien à Montélimar amenée en voiture avec Yves pour arriver au résultat dont je t'ai parlé [...] Nous avons pu parler très longuement seuls et il a bien compris, je crois, son intérêt et l'intérêt de la cause qui est la nôtre. Pour moi, la situation s'annonce bien. Tu sais que je ne perds pas facilement*

le nord et, dès la première minute, il y a un mois j'avais préparé mon système de défense et ma première déclaration ne comporte ni erreur ni aveux inutiles qui pourraient me gêner maintenant [...] Avec Yves, à mon sujet, nous avons établi exactement nos réponses ainsi que les détails de la reconstitution. Le fait que je n'étais pas au courant ne risque pas d'être démenti par les détails... Je crois qu'on peut compter que je serais [sic] libre entre trois semaines et un mois. Maintenant je ne m'inquiète plus beaucoup et mon cas est à peu près limpide et sans grand risque mais tous mes efforts portent sur Yves car lui risque gros et je veux faire l'impossible pour l'en tirer... J'ai agi dans toute ma confiance et ma foi pour tendre vers des buts qui me sont chers et la réalisation partielle d'un idéal auquel je crois, je suis aussi fanatique, aussi convaincue, aussi acquise à la révolution nationale qu'Yves et mes amis... »

Destins des membres du commando

Roger Mouraille qui avait gagné l'Espagne par Hendaye en août 1944 avec un passeport régulier a été expulsé de ce pays et embarqué le 10 juin 1946 à Bilbao à bord du *Marin Perch* pour Bremerhafen où il est arrivé le 13 juin 1946. Le 8 juillet 1946, il fut remis par l'officier commandant le centre d'internement d'Asperg à des policiers français porteurs du mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction Lévy. Aussitôt transféré à Paris, il a été placé sous mandat de dépôt le 12 juillet 1946.

Antoine Marchi, détenu à la prison de Fresnes en 1946 y fait une grève de la faim pour protester contre la lenteur de l'instruction...

Les autres inculpés étaient alors en fuite et introuvables.

Le procès des assassins de Marx Dormoy, fut finalement confondu avec celui de la Cagoule. L'assassinat de l'ancien ministre fut évoqué à l'audience du 8 novembre 1948.

Marchi qui attendait « *cette minute depuis 4 ans pour protester avec toute la force de [s]a conscience* » y laisse exploser sa haine contre Anne Mouraille dont on vient de rappeler les accusations : « *Comment peut-on accepter les accusations d'une femme comme Anne Mouraille ?* », s'écrie-t-il. « *Une prostituée qui se disait "artiste lyrique" une folle qui dialoguait avec les morts, et qui travailla avec la Gestapo !* ». « *L'homme des Corps francs* » s'étonne : « *J'aurais accepté d'envoyer cette femme pour placer une bombe sous le lit d'un homme qui dort ? Si je l'avais fait, j'aurais au moins le courage de ma lâcheté !* ». Brillamment défendu par M^e Isorni, il est acquitté. Roger Mouraille qui avait pu produire nombre de témoignages en sa faveur qui nuançaient fortement le portrait du « *chasseur de Juifs* » qu'on trouve encore systématiquement à son propos, fut innocenté du chef de complicité, mais condamné à 3 ans de prison pour recel de criminels. Moynier, Anne Mouraille et Guichard, déjà condamnés en 1946, furent à nouveau condamnés à mort par contumace.

Guichard et son épouse, revenus à Marseille après leur libération par les

Allemands y ont appartenu à un service anti-juif installé 68, rue de Rome et dirigé par Lachapelle (« *Marchal* »). C'est avec Roger Mouraille et un ordre de mission de Senner – en réalité **Hans Sommer**, représentant du SD au consulat allemand de Marseille – qu'ils ont gagné l'Espagne en juin 1944.

Après leur libération par les Allemands en janvier 1943, Moynier et Annie Mouraille – ils se sont mariés, le 9 août 1943 à Gattières – ont beaucoup trafiqué tout en travaillant pour le SD. Sous le nom de Gilbert Magicien, Moynier a accompli des missions en Suisse pour le compte de Senner et de l'Amt VI, quant à Annie Mouraille, elle a travaillé pour le SR du PPF de Lebrun et pour le service VI du SD, boulevard Flandrin. En août 1944, le couple disparaît. Au témoignage de Senner-Sommer, il aurait gagné l'Espagne via Bruxelles. Interné à Miranda, le couple est libéré en janvier 1946 et

Anne Mouraille et Antony Carretier.





Mourraïlle a prétendu avoir « monté » l'assassinat de Marx Dormoy sur l'ordre d'Eugène Deloncle.

vit un temps à l'hôtel Regina qui, à Barcelone, abrite nombre d'exilés compromis avec le nazisme. Là, il semble avoir collaboré avec les « réseaux Vicente » du nom d'un dirigeant phalangiste qui « travaille » après-guerre sur la France et l'Afrique du Nord. À Barcelone, Anne Mourraïlle accouche successivement de deux enfants, un garçon et une fille, nés en 1947 et 1948.

Une demande d'extradition formulée par la France est refusée par l'Espagne, le 17 avril 1947, au prétexte que « le cas des trois accusés présente des caractéristiques particulières qui font apparaître d'une manière évidente la connexité existant entre l'assassinat de Monsieur Dormoy et les luttes politiques qui se déroulèrent en France à l'occasion de la dernière guerre mondiale... Dans ces conditions, considérant que le délit à l'occasion duquel est sollicitée l'extradition de Ludovic Guichard, Yves Moynier et Anne Mourraïlle constitue un délit politique, conformément aux prescriptions de l'article 3 de la Convention hispano-française du 15 décembre 1877 [...] il n'est pas possible de donner à cette requête une suite favorable. »

Cependant, pas totalement rassurés, les intéressés décident de s'éloigner davantage de la France. Ils émigrent au Venezuela qui, en dépit de leur arrestation pour entrée illégale dans le pays, refusera toutes les demandes d'extradition formulées par la France, un pays où ils risquent la peine de mort.

Il semble que le couple Moynier se soit établi dans les environs de Juan-griego, où il aurait exploité un restaurant, le Sotavento, à proximité du phare de Porlamar.

Anne Mourraïlle, après une vie aventureuse peut-être au service des Américains, est décédée à Monterrey (Californie) en 1984. Son mari Yves Moynier est mort sous le nom de Magicien, deux ans plus tard...

Jean-Marc BERLIÈRE